



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

Date de convocation
27 septembre 2022

Date de publication
10 octobre 2022

**Nombre de
conseillers**
en exercices 29
présents 23
votants 28

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mme Sarra MONJAL, M. Régis JAFFRÉ, Mme Marina GERARD, Mme Audrey PESSEL, M. Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMARD, Maud COCHARD, MM Benoît CROQ et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mme Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absents :

Mme Catherine CORVEC, Mrs Thomas FILLON, Franz FUCHS et Michel GUILLEVIC, Mmes Armande LEANNEC et Marie-Christine LE QUER.

Procurations :

M. Thomas FILLON donne pouvoir à Stéphane SANCHEZ

M. Michel GUILLEVIC donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT

Monsieur Franz FUCHS donne pouvoir à Sabine LE BARON

Mme Armande LEANNEC donne pouvoir à Stéphanie LE SQUER

Mme Marie-Christine LE QUER donne pouvoir à M. Jean-Jacques GUILLERMIC

Secrétaires de séance :

Emmanuelle JEHANNO

2022-10-5.1 – Renouvellement de l'engagement de la commune de Plouhinec pour le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par CIDFF

Rapporteur : Julie LE LEUCH

Suite aux résultats de l'étude-action menée en 2020 par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) afin d'analyser largement les besoins et les problématiques des femmes sur le territoire de Lorient dans les domaines du droit, de la santé, de la citoyenneté, de l'insertion, de la solidarité, de l'habitat, ainsi que l'offre d'information et d'accompagnement existante, les 25 communes de l'agglomération de Lorient, le conseil départemental du Morbihan, la caisse d'allocations familiales et les services de l'État ont décidé de soutenir politiquement et financièrement un nouveau projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violences.

A l'échelle de l'agglomération, ce projet prévoit la coordination des dispositifs déjà présents sur le territoire, le développement d'un réseau de référent "violences" de proximité et l'accueil des victimes dans un lieu ressource permettant une écoute individuelle et un accompagnement polyvalent des femmes. Ce lieu, dénommé l'Écouteille, a ouvert ses portes en octobre 2021.

Le projet "démonstrateur" a été évalué à l'issue de sa première année de fonctionnement pour vérifier l'adéquation des services proposés aux besoins du territoire. Ainsi, à l'issue de la présentation du bilan de la première année de fonctionnement par le CIDFF, le comité de pilotage du 18 juillet 2022 a validé la mise en œuvre d'un dispositif renforcé et pérenne à compter du 1er janvier 2023.

Les partenaires ont décidé de privilégier le scénario le mieux étoffé proposé par le CIDFF pour la poursuite de l'expérimentation. Celui-ci prévoit notamment le recrutement d'une travailleuse sociale supplémentaire chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes, le financement d'une permanence de l'association France Victimes 56, ainsi que l'élargissement du dispositif aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

La nouvelle clé de répartition proposée par le CIDFF a été validée sur la base de 37,5 % pour les communes de l'agglomération. Le coût fléché pour chaque commune est basé sur le nombre d'habitants comme initialement proposé en 2021, sachant que les 5 communes de Bellevue Blavet Océan communauté ont souhaité s'associer au projet à compter de janvier 2023 et cofinanceront le dispositif sur la même base.

Un projet de convention triennale (2023-2025) va être travaillé avec le COPIL restreint (les 5 communes référentes et un référent de la BBOC) qui vous sera soumis pour validation au dernier trimestre 2022.

Pour l'année 2022, le COPIL a acté un financement des communes sur la base du maintien de l'existant proratisé sur un trimestre. Devant la nécessité de recrutement d'une professionnelle chargée de l'accueil, l'État, la CAF et le Conseil départemental se sont engagés à couvrir ces besoins dès le mois de septembre 2022.

Chaque commune de l'agglomération ayant donné son accord pour financer une quote-part de la somme globale, calculée en fonction du nombre d'habitants (cf. tableau ci-joint), et afin que le versement de la somme allouée au CIDFF puisse être immédiatement effectif et permette une continuité du projet sans rupture de service, il convient de voter une délibération en conseil municipal.

La quote-part revenant à la commune de Plouhinec s'élève à 1866 euros pour l'année 2023. Le tableau relatif au budget prévisionnel et à la répartition des financements pour 2022 et 2023 est joint en annexe n°4.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2022,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **AUTORISE l'engagement de la commune de Plouhinec pour le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violences porté par le CIDFF et le versement de la quote-part précisée dans l'annexe n°4 jointe à la présente délibération.**

Fait en mairie le 04 octobre 2022

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le 10/10/2022

ID : 056-215601691-20221004-20221051-DE



Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le 10/10/2022

ID : 056-215601691-20221004-20221051-DE



**DISPOSITIF VIF AGGLO LORIENT -
BUDGET PREVISIONNEL 2022 et 2023 ET REPARTITION DES FINANCEMENTS**

	Dernier trimestre 2022	2023
Coût du dispositif	52 520 €	203 000 €
ETAT	19 300 €	50 750 €
CD56	10 000 €	38 060 €
CAF	10 000 €	38 060 €
Communes de l'agglo	13 220 €	76 130 €

COMMUNES	Population municipale	Quote part par commune	Quote part par commune
BRANDERION	1 429	93 €	491 €
BUBRY	2 374	154 €	816 €
CALAN	1 206	78 €	414 €
CAUDAN	6 838	445 €	2 350 €
CLEGUER	3 323	216 €	1 142 €
GAVRES	675	44 €	232 €
GESTEL	2 684	175 €	922 €
GROIX	2 263	147 €	778 €
GUIDEL	11 550	751 €	3 969 €
HENNEBONT	15 678	1 019 €	5 387 €
INGUINIEL	2 158	140 €	742 €
INZINZAC-LOCHRIST	6 526	424 €	2 243 €
LANESTER	22 728	1 478 €	7 810 €
LANGUIDIC	7 971	518 €	2 739 €
LANVAUDAN	798	52 €	274 €
LARMOR-PLAGE	8 299	540 €	2 852 €
LOCMIQUELIC	4 046	263 €	1 390 €
LORIENT	57 149	3 716 €	19 638 €
PLOEMEUR	17 853	1 161 €	6 135 €
PLOUAY	5 670	369 €	1 948 €
PONT-SCORFF	3 744	243 €	1 287 €
PORT-LOUIS	2 618	170 €	900 €
QUEVEN	8 676	564 €	2 981 €
QUISTINIC	1 431	93 €	492 €
RIANTEC	5 622	366 €	1 932 €
Kervignac	6 750		2 320 €
Merlevenez	3 255		1 119 €
Nostang	1 550		533 €
Plouhinec	5 431		1 866 €
Sainte-Hélène	1 251		430 €
TOTAL	221 546	13 220	76 130
Part par habitant		0,06	0,34